

INVENTAIRE DU PATRIMOINE DU MAJEUR PROTÉGÉ

A compléter et à transmettre au Juge des Tutelles **dans les six mois du jugement** prononçant la tutelle (article 503 du code civil) accompagné de la **copie de tous les relevés bancaires du majeur protégé et du budget prévisionnel**. Il sera actualisé en cours de mesure, en tant que de besoin.

En cas de retard, le juge des tutelles peut désigner un commissaire-priseur, un huissier de justice, un notaire ou un mandataire judiciaire pour y procéder aux frais du tuteur.

L'inventaire doit être réalisé en présence :

- du **subrogé tuteur** s'il en a été désigné,
- du **majeur protégé** si son état de santé et son âge le permettent, ou de son avocat,
- **de 2 témoins** majeurs qui ne sont au service, ni de la personne protégée, ni du tuteur si l'inventaire n'est pas réalisé par un officier public ou ministériel (notaire, huissier, commissaire priseur)

L'inventaire doit contenir une description des meubles meublants, une estimation des biens immobiliers ainsi que des biens mobiliers ayant une valeur de réalisation supérieure à 1.500 €, la désignation des espèces en numéraire et un état des comptes bancaires, des placements et des autres valeurs mobilières. (Article 1253 du code de procédure civile)

Pour ce faire, le représentant légal peut obtenir communication de tous renseignements et documents nécessaires auprès de toute personne publique ou privée, sans que puisse lui être opposé le secret professionnel ou bancaire. Il peut s'adresser au Fichier National des Comptes Bancaires (FICOBA)

SON IDENTITÉ

Nom marital:.....

Nom de jeune fille :.....

Prénom :

Lieu de résidence actuel.....

SES REPRÉSENTANTS

Nom et coordonnées du ou des représentants légaux :

.....
.....
.....

Nom et coordonnées du subrogé tuteur(le cas échéant) :

.....

SA SITUATION MATRIMONIALE

Célibataire PACSé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Marié(e)

sous le régime de Communauté légale Séparation de biens Communauté universelle

SON PATRIMOINE IMMOBILIER

Description et adresse du bien	Droit du majeur sur le bien (propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire, indivisaire)	Valeur approximative

Préciser si besoin l'existence de bail, d'hypothèque, d'emprunt portant sur ses biens:

.....

SES MEUBLES PRÉCIEUX (dont la valeur par pièce excède 1.500 €)

NON

OUI, à préciser :

.....

Valeur estimative totale :

SES MEUBLES MEUBLANTS

.....

SON PATRIMOINE FINANCIER (joindre les relevés)

